



AVIS PUBLIC

DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL

Conformément à l'article 145.33 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* :

AVIS PUBLIC est donné que lors de la séance devant être tenue le mercredi 19 août 2020 à 20 h à la salle Louis-Philippe Ancil, 59 rue St-Laurent, le conseil municipal entendra toute personne intéressée à formuler des commentaires sur la demande d'autorisation d'un usage conditionnel :

Lot 6 239 118 sur la route du Fleuve Est

La demande d'autorisation d'un usage conditionnel vise à permettre l'usage d'un ensemble touristique intégré sur le lot 6 239 118. Il s'agit d'un projet d'hébergement touristique à court terme dans des structures indépendantes en dômes.

Donné à Sainte-Luce, ce 3^e jour du mois d'août de l'an deux mille vingt.

Ginette Roy, urbaniste, mba
Directrice générale